



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 02 juin 2025

### Délibération N° 25/20

#### Désignation d'un représentant du Conseil d'Administration à la Commission de Suivi des Carrières

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE D'URBANISME ET D'ENERGIE DE LA CORSE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU la Délibération n°10/064 AC de l'Assemblée de Corse, modifiant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU la Délibération n°12/163 AC de l'Assemblée de Corse, précisant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU la Délibération n°24/031 CP de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2024 approuvant la modification des statuts de l'Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse,
- VU la Délibération n°25/032 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2025 portant modification des représentants de l'assemblée de Corse au sein de divers organismes,
- VU la Délibération n°18/22 du Conseil d'Administration de l'AUE du 2 juillet 2018, modifiant les statuts du personnel de l'AUE,

**VU** la Délibération n°21/26 du Conseil d'Administration de l'AUE du 22 septembre 2021, portant désignation du membre de la Commission de suivi des carrières,

**VU** l'Arrêté N°21/002 CE en date du 06 juillet 2021 portant désignation de M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,

**SUR** rapport de son Président,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**ARTICLE 1 :** Désigne Monsieur Don-Joseph LUCCIONI pour siéger à la Commission de Suivi des Carrières

**ARTICLE 2 :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, et dans l'espace dédié à la publicité des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 02 juin 2025

Le Président,  
Julien PAOLINI





## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 02 juin 2025

### Rapport du Président de l'AUE – N°2

**Objet : Désignation d'un membre du Conseil d'Administration à la Commission de Suivi des Carrières**

**Rôle de la Commission de Suivi des Carrières :**

Conformément à l'article 46 des Statuts du Personnel de l'AUE, la Commission de Suivi des Carrières, présidée par le Directeur, est consultée sur l'ensemble des questions relatives à l'amélioration des conditions de travail, à la promotion sociale et au déroulement de carrière du personnel.

**Composition de la Commission :**

La Commission est composée comme suit :

- **Représentation du personnel** : délégués du personnel titulaires ou suppléants ;
- **Représentation de l'employeur** :
  - le Directeur, assisté d'un nombre de collaborateurs garantissant la parité avec les représentants du personnel ayant voix délibérative ;
  - un membre du Conseil d'Administration, désigné par ce dernier.

Par délibération n° 21/26 du 22 septembre 2021, Anne Laure SANTUCCI a été désignée représentante du Conseil d'Administration de l'Agence à la Commission de suivi des carrières.

En février 2025, Anne Laure SANTUCCI a été nommée au sein du Conseil exécutif de Corse. N'étant plus membre de l'Assemblée de Corse, elle ne siège donc plus au Conseil d'Administration de l'Agence.

Il vous est demandé de procéder à la désignation d'un nouveau membre pour siéger à la Commission de Suivi des Carrières.

---

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.